



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

**AUTORISATION DE TRAVAUX SUR UN ERP AU TITRE DE LA
SECURITE ET DE L'ACCESSIBILITE
Délivré par Le Maire au nom de l'ETAT**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		
Référence du dossier : AT08405424F0019		
Demande du : Date de demande de pièces : Dossier complet depuis le :	14/06/2024 - affichée en Mairie le : 12/07/2024 15/07/2024	
Par :	SAS 3136, Mme OLIVIER Barbara	Catégorie ERP : 5ème Type M et N
Demeurant à :	3136A Route de Saint Saturnin 84740 VELLERON	
Pour des travaux de :	Aménagement d'un concept store et d'un salon de thé dans un local commercial existant.	
Sur un terrain sis :	14 Rue Rose Goudard 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE - Cadastéré : CP-1222	

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

Vu la demande d'autorisation susvisée,
Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.111-8 et suivants,
Vu l'avis favorable tacite de la Sous-commission départementale d'accessibilité,
Vu la fiche PE002 émise par le SDIS 84 portant sur des établissements de 5^{ème} catégorie sans locaux à sommeil.

ARRETE

ARTICLE 1 : les travaux d'aménagement sur l'établissement susvisé sont autorisés.

ARTICLE 2 : Ils sont cependant assortis des prescriptions suivantes :

DISPOSITIONS SECURITE INCENDIE :

Les prescriptions mentionnées dans la fiche du SDIS 84 (annexé au présent arrêté) doivent être obligatoirement respectées.

L'ISLE SUR LA SORGUE, le 11 OCT. 2024
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,



Denis SERRE.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*)